

FOURNITURE DE DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES POUR BLOC OPERATOIRE, OBSTETRICAL ET ANESTHESIE:

Abord chirurgical et percutané, instrumentation chirurgicale (18.30, 18.312, 18.314)

Habillage, drapage, protection et gants pour bloc opératoire (18.32)

Urologie (18.191, 18.342), set anesthésie péridurale (18.242), chambres implantables (18.181), consommables pour chirurgie ophtalmologique (18.201)

REGLEMENT DE CONSULTATION

Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise

CONSULTATION F260640

Date et heure limites de remise des offres :

Vendredi 09 Octobre à 12 :00

REGLEMENT DE CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1 - Etendue de la consultation	3
2.2 - Compléments à apporter au C.C.A.P.	6
2.3 - Variantes	6
2.4 - Modifications de détail au dossier de consultation.....	6
2.5 – Durée des accords-cadres et délais d'exécution.....	5
2.6 - Délai de validité des offres	7
ARTICLE 3 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	7
3.1 Présentation des candidatures	6
3.2 Présentation des offres.....	7
ARTICLE 4 : OFFRES ANORMALEMENT BASSES OU INAPPROPRIÉES.....	8
ARTICLE 5 : JUGEMENT DES PROPOSITIONS.....	9
ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES	10
ARTICLE 7 : ECHANTILLONS ET PRESENTATION DU MATERIEL	10
ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	11

REGLEMENT DE CONSULTATION

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation porte sur :

- 1. La fourniture de dispositifs médicaux consommables pour bloc opératoire, obstétrical et anesthésie :**
Abord chirurgical et percutané, instrumentation chirurgicale (18.30, 18.312, 18.314) – Habillage, drapage, protection et gants pour bloc opératoire (18.32) – Urologie (18.191, 18.342) set anesthésie péridurale (18.242), chambres implantables (18.181), consommables pour chirurgie ophtalmologique (18.201)

La prestation est allotie en 47 lots.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - Etendue de la consultation

Le présent marché public est passé en appel d'offres ouvert en application de l'article L2124-2 et R2124-2 du code de la commande publique.

L'accord-cadre à bons de commandes est mono-attributaire. Les quantités maximums annuelles sont indiquées dans l'annexe récapitulatif des lots : « RECAPITULATIF 2026 DES LOTS ET QUANTITES ».

Les fournitures sont décomposées en 47 lots définis comme suit après et qui seront traités par marchés à lots séparés :

Lot	Désignation
1	Agrafeuses motorisées et non motorisées et chargeurs correspondants pour chirurgie bariatrique en coelioscopie conventionnelle et robotique
2	Trocards à lame avec réducteurs intégrés et chemises toutes dimensions
3	Gel anti-adhérentiel
4	Plaques électrochirurgicales double sécurité adulte et enfant
5	Manche usage unique de bistouri électrique avec spatule à usage unique
6	Tubulure en Y avec filtre pour insufflation de CO ₂ colonne Sopro Comeg
7	Tubulure avec filtre pour insufflation de CO ₂ connexion 15/22
8	Casaques standard toutes tailles

9	Casaques renforcées toutes tailles
10	Trousse de RTU
11	Trousse d'isolation verticale
12	Trousse coelioscopie voie mixte
13	Trousse universelle renforcée
14	Trousse gynécologique voie basse/petite gynécologie
15	Trousse d'accouchement
16	Trousse d'épisiotomie
17	Trousse de césarienne
18	Trousse d'orthopédie
19	Trousse d'arthroscopie d'épaule avec poche
20	Trousse arthroscopie genou avec poche
21	Trousse de main ou membre supérieur
22	Trousse extrémités membres inférieurs
23	Trousse rachi-anesthésie
24	Trousse angiographie pour stimulateur cardiaque et radiofréquence
25	Trousse périnéale renforcée
26	Set IVT
27	Housse protège-câble 8x200
28	Gants de chirurgie latex
29	Gants de chirurgie sans latex sans accélérateurs de vulcanisation
30	Bandelette TVT voie transobturatrice de dehors en dedans pour incontinence urinaire féminine
31	Bandelette incontinence urinaire masculine
32	Set de néphrostomie percutanée
33	Tuteurs urétéraux, simple crosse, double crosse
34	Gaine d'accès urétéral
35	Panier extracteur de calcul pour urétéroscopie souple
36	Panier extracteur de calcul pour urétéroscopie rigide
37	Ligne d'irrigation pour urétéroscopie laser à double percuteur
38	Renfort de paroi pour cure de hernie ombilicale

39	Treillis partiellement résorbable pour éventration et hernie inguinale
40	Treillis non résorbable pré-péritonéal latéralisé avec mise en place en coeliochirurgie
41	Renfort de paroi biface pour pose intrapéritonéale
42	Implant de renfort pour promontofixation voie haute
43	Set anesthésie péridurale NR FIT
44	Canules de lavage en coeliochirurgie 35 et 45cm
45	Chambres implantables
46	Sondes bicanaliculo-nasales
47	Colorant pour chirurgie de la cataracte

2.2 - Compléments à apporter au C.C.A.P.

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.).

Un même candidat peut postuler à un ou plusieurs lots.

2.3 - Variantes

Les variantes sont autorisées sur tous les lots. Néanmoins, le candidat devra obligatoirement répondre à l'offre de base.

2.4 - Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans ne pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.5 – Durée des marchés et délais d'exécution

Le marché public est conclu pour une durée de **12 mois à compter du 01/01/2027 jusqu'au 31/12/2027** renouvelable tacitement trois fois un an (**soit jusqu'au 31/12/2030**), sauf pour les lots 11, 12, 13, 21, 34, 36 conclu du **01/10/2027 au 31/12/2027** puis renouvelable tacitement trois fois un an (**soit jusqu'au 31/12/2030**).

Si le marché n'était pas notifié pour le 01/01/2027 (ou le 01/10/2027 pour les lots 11, 12, 13, 21, 34 et 36) la date d'effet du marché serait reportée à la date indiquée à l'acte d'engagement par le pouvoir adjudicateur au moment de la notification du marché.

En cas de non-reconduction du marché, le GHPSO pourra le dénoncer par lettre recommandée avec accusé de réception 2 mois avant la date anniversaire.

2.6 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent-cinquante jours **(150)** à compter de la date limite de remise des offres fixé dans l'Avis d'Appel Public à la Concurrence.

ARTICLE 3 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat sur le site suivant :
<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

La référence est : **F260640**

3.1 Présentation des candidatures

Les **candidatures** devront comporter les pièces administratives suivantes :

- Lettre de candidature (imprimé DC1 ou équivalent) ;
- Déclaration du candidat (imprimé DC2 ou équivalent) ;
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 ;
- Copie du ou des jugements prononcés dans le cas d'un redressement judiciaire ;
- Kbis moins de trois mois ;
- Pouvoir de la (ou des) personne(s) habilitée(s) à engager la société ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile précisant le montant et la durée des garanties ;
- Le cas échéant, la déclaration de sous-traitance.

Nota : Les formulaires DC1 et DC2 sont disponibles à l'adresse suivante :
<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

Les mêmes documents devront être remis en cas de co-traitance.

Les candidats ne doivent faire l'objet d'aucune des interdictions de soumissionner indiquées à l'**article L2141 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018** relatif au code de la commande publique.

Le candidat devra en fournir la preuve comme stipulé à l'**article R2143 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018** relatif au **code de la commande publique du 05 décembre 2018**.

Le marché sera conclu soit en entreprise générale, soit en entreprises groupées.

Impossibilité de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs

groupements ou en qualité de sous-traitants de plusieurs candidats. Interdiction de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché public.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C

3.2 Présentation des offres

Les **offres** devront contenir :

- Un **Acte d'Engagement** (AE), pièce contractuelle n° 1, sur lequel l'offre sera établie et ses annexes éventuelles ; à compléter, signer et dater ;
- Le **Cahier des Clauses Administratives Particulières** (C.C.A.P.), cahier ci-joint à accepter et signer sans modification ;
- Le **Cahier des Clauses Techniques Particulières** (C.C.T.P.), cahier ci-joint à accepter et signer sans modification ;
- Le **Bordereau de Prix Unitaire** (B.P.U.) à fournir intégralement ;
- Un **Mémoire Technique**, comportant les éléments suivants :
 - Présentation de l'entreprise
 - Les moyens humains et matériels mis à disposition
 - Fiches Techniques du matériel (certificat de marque CE et déclaration de conformité en cours de validité)
 - Détail Assistance technique
 - Conditions et délais de livraison ou/et de réparations
- Une attestation d'assurance.

NB :

- Les prix indiqués au BPU sont des prix franco d'emballage et de port.

Remarque :

Si le candidat constate une erreur, imprécision ou omission dans le cadre du dossier de consultation des entreprises (DCE), il devra le signaler et le faire apparaître clairement en annexe de son offre afin de permettre la mise au point du marché.

ARTICLE 4 : OFFRES ANORMALEMENT BASSES OU INAPPROPRIÉES

Le Pouvoir Adjudicateur éliminera les offres inappropriées, décidera s'il admet ou non les candidats ayant remis des offres irrégulières ou inacceptables, dans le respect du principe d'égalité de traitement entre les candidats.

ARTICLE 5 : JUGEMENT DES PROPOSITIONS

Le Pouvoir Adjudicateur choisira l'attributaire du marché sur la base des critères de sélection suivants pondérés :

Caractéristiques Techniques - 50% (/100 points)

Prix / Coût d'utilisation - 30% (/100 points)

Ce critère sera noté sur 30%. La meilleure offre aura 30 % les autres offres seront calculées selon la formule suivante :

$$100 \times \frac{\text{offre analysée}}{\text{offre la moins disante}}$$

Assistance Technique - 20% (/100 points)

Le pouvoir adjudicateur retiendra un titulaire par lot à l'issue de cette consultation.

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les offres devront être remises sous forme dématérialisée à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Avant la date indiquée dans la page de garde du présent règlement.

L'**enveloppe électronique** devra contenir l'ensemble des documents requis et avoir été signée par le mandataire engageant l'entreprise.

Le seul référentiel de temps valable pour la fin de la période de consultation est l'heure du serveur.

Les offres transmises hors délai ne seront pas prises en compte.

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès à Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

SIGNATURE DES DOCUMENTS :

Les documents transmis par voie électronique devront être signés électroniquement conformément à la directive européenne 1999/93/CE, au décret 2001-272 du 30 mars 2001 et aux articles 1316 à 1316-4 du code civil.

Les certificats électroniques utilisés pour ces signatures doivent être conformes aux articles 6 à 8 du décret 2001-272.

Les candidats font appel aux prestataires de certification référencés par le MINEFI.

A titre indicatif, des informations ainsi que la liste des certificats référencés et acceptés sont disponibles sur le site du MINEFI :

http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/conseil_acheteurs/fiches-techniques/dematerialisation/rgs.pdf

http://www.lsti-certification.fr/images/liste_entreprise/RGS

ARTICLE 7 : ECHANTILLONS ET PRESENTATION DU MATERIEL

Une remise d'échantillon est souhaitée pendant la consultation.

Une présentation du matériel devra être réalisée après dépôt des offres.

Vous devrez prendre contact avec Madame HEBERT-SIGNOLLE au 03-44-61-68-83

ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires ou modifications du DCE seront communiqués aux candidats au plus tard **6 jours** avant la date limite de remise des offres.

Le GHPSO se réserve la possibilité de ne pas répondre aux questions des candidats qui seraient émises dans un délai de moins de **10 jours** avant la date limite de remise des offres.

Les échanges relatifs à la consultation sont réalisés sur plateforme de dématérialisation de l'état :

- PLATE-FORME DES ACHATS DE L'ETAT

<https://www.marches-publics.gouv.fr>